

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 18-févr.-2019

Date de révision 18-févr.-2019

Version 1

**Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

**Forme du produit** Mélange  
**Nom du produit** PG Professional\_Fairy Dreft\_Professional Formula\_Détergent pour lave-vaisselles et lave-verres automatiques-Spülmittel für Spülmaschinen und GläserSpülmaschinen (cycle court)  
**Identificateur de produit** 91511524\_PGP\_CLP\_EUR  
**Synonymes** PA00228573  
**Produit commercial** Produit commercial

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Réservé aux utilisateurs professionnels  
**Groupe d'utilisateurs principaux** SU 22 - Usages professionnels  
**Catégorie d'utilisation** PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

**Catégorie de produit** Gel/liquide pour lave-vaisselle

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** FRANCE  
Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)  
Tel. 01.40.88.55.11

BELGIQUE ET LUXEMBOURG  
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)  
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)  
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)  
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

**Adresse e-mail** Courriel : pgsds.im@pg.com  
customerservice@pgprof.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro d'appel d'urgence** France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59  
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245  
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

**Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Corrosion/irritation cutanée** Catégorie 1  
**Sous-catégorie** Sous-catégorie A - (H314)  
**Corrosif pour les métaux** Catégorie 1 - (H290)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine**

Aucune information disponible

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

## 2.3 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification  
Aucun composant PBT et vPvB.

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Sans objet.

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	No.-CE	N° d'enregistrement REACH	% massique	Classification (Règ. 1272/2008)	Facteur M (chronique)	Facteur M (aigu)
Sodium Hydroxide	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27	10 - 20	Met. Corr. 1(H290) Skin Corr. 1A(H314)	1	1
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	223-267-7		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Irrit. 2(H319)	1	1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Boire un peu d'eau pour diluer.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes/blessures après inhalation** Toux. Éternuements.

**Symptômes/blessures après contact cutané** Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.

**Symptômes/blessures après contact oculaire** Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.

**Symptômes/blessures après ingestion** Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

### Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Sans objet.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger d'incendie** Aucun danger d'incendie. Non combustible.

**Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Conseils à destination des secouristes** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

**Autres informations** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Autres informations** Consulter les sections 8 et 13.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques/Conditions de stockage** Conserver dans'emballage d'origine. Voir la section 10.

**Produits incompatibles** Voir la section 10.

**Matières incompatibles** Voir la section 10.

**Interdictions relatives au stockage mixte** Sans objet.

**Exigences relatives aux locaux etaux lieux de stockage** Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales**

Nom chimique	Numéro CAS	Suisse	Belgique	France	Union européenne
Sodium Hydroxide	1310-73-2	KZW: 2 mg/m <sup>3</sup> MAK: 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	

**Niveau dérivé sans effet (DNEL) travailleurs**

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	10 mg/m <sup>3</sup>	48 mg/kg bw/d	16.9 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Sodium Hydroxide	1310-73-2		1 mg/m <sup>3</sup>
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0		10 mg/m <sup>3</sup>

### Consommateurs

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, court terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	10 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	2.1 mg/kg bw/d	10 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	4.2 mg/m <sup>3</sup>	24 mg/kg bw/d

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Numéro CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	0.096 mg/L	0.01 mg/L	

Nom chimique	Numéro CAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	42 mg/kg sediment dw	4.2 mg/kg sediment dw	58 mg/L

Nom chimique	Numéro CAS	Terrestre	air	Oral(e)
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	14 mg/kg soil dw		

### 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Aucune information disponible
<b>Équipement de protection individuelle</b>	Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection.
<b>Protection des yeux</b>	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Sans objet.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
<b>Aspect</b>	Liquide	
<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	Incolore	
<b>Odeur</b>	plaisante (parfum)	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
<b>pH</b>	13	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)</b>	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet	
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Densité relative</b>	1-1.3	
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Coefficient de partage</b>		

<b>(n-octanol/eau)</b>	Indisponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas pertinente pour les mélanges
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	73.9 - 74.7 °C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Viscosité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2) )

## 9.2 Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5 Matières incompatibles

Sans objet.

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

<b>Toxicité aiguë</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

<b>STOT - exposition unique</b>	remplis. Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Substances dans le mélange

Nom chimique	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	940 mg/kg bw (//OECD 401)	> 1650 mg/kg bw (//OECD 402)	-

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Effets d'écotoxicité** Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, ni comme entraînant des effets indésirables à long terme sur l'environnement.

#### Toxicité aiguë

Nom chimique	Numéro CAS	Poisson	Algues/végétaux aquatiques	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Sodium Hydroxide	1310-73-2	-	-	40.4 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h)	-
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	195 mg/L (//OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	527 mg/L (//OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-

#### Toxicité chronique

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0			6.75 mg/L (US EPA 66013-75-009; Daphnia magna; 28 d)	200 mg/L (11 d)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0		22.9% BOD/COD; 5 d; //ISO 5815

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Sodium Hydroxide	1310-73-2	Non mesuré(e)	
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	-3

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	log Koc
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	16610

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## 12.6 Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**considérations relatives à l'élimination** Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.

**Code de déchets du CED** 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### 13.2 Informations supplémentaires

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Note:** L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

### IMDG

**14.1 Numéro ONU** UN1719

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A

**Description** UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (HYDROXIDE DE SODIUM), 8, II

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 8

**14.4 Groupe d'emballage** II

**14.5 Polluant marin** Non réglementé

**EmS-No.** F-A, S-B

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC** Aucune information disponible

**IMDG Comment**

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

### IATA

**14.1 Numéro ONU** UN1719

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A

**Description** UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (HYDROXIDE DE SODIUM), 8, II

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 8

**14.4 Groupe d'emballage** II

**14.5 Polluant marin** Non réglementé

**Commentaires**

#### ADR

14.1 Numéro ONU	UN1719
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A
Description	UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (HYDROXIDE DE SODIUM), 8, II
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Polluant marin	Non réglementé
Code de classification	C5
Étiquettes	8

#### RID

14.1 Numéro ONU	UN1719
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A
Description	UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (HYDROXIDE DE SODIUM), 8, II
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Polluant marin	Non réglementé
Code de classification	C5
Étiquettes	8

#### ADN

14.1 Numéro ONU	UN1719
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A
Description	UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (HYDROXIDE DE SODIUM), 8, II
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Polluant marin	Non réglementé
Code de classification	C5
Hazard label(s)	8
Limited quantity (LQ)	1 L
Équipements nécessaires	PP, EP

### **Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<5% Polycarboxylates, <5% Phosphonates

#### Législation de l'UE

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications** Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications** Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

**Règlement (UE) n° 143/2011, annexe Ne** contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.  
**XIV, Substances soumises à autorisation**

**Recommandations du CESIO**

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

**Autres réglementations, restrictions et interdictions**

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006). Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

**Information sur les législations nationales**

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

**Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**16.1 Indication des modifications**

**Date d'émission :** 18-févr.-2019  
**Date de révision** 18-févr.-2019  
**Remarque sur la révision** Sans objet

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE : Estimation de la toxicité aiguë  
DNEL : Niveau dérivé sans effet  
**IATA** - Association internationale du transport aérien  
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test  
LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)  
OEL : Limite d'exposition professionnelle  
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet  
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

**16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Corrosion/irritation cutanée**

Catégorie 1

Sous-catégorie A Méthode de calcul

**Physical Hazards**

**Corrosif pour les métaux** Catégorie 1 Méthode de calcul

**16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

#### **16.5 Conseil en matière de formation**

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

#### **16.6 Informations supplémentaires**

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.*

**Fin de la FDS**